



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 087-218717809-20260422-2026030-DE

2026-030

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

**Le 22 avril 2026**

**Nombre  
de Conseillers :**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

**en exercice -23-**

**PRÉSENTS** : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; Mme LAURENT, M. LACOUCHIE M. POUMEROULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

**présents 18**

**votants 23**

**ABSENTS** : Mme FOUCAUD, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUR, M. BERGERON, Mme MAY

**Pouvoirs** : Mme FOUCAUD donne pouvoir à Mme BESSE, Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme LAURENT, M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER, M. BERGERON donne pouvoir à M. LACOUCHIE, Mme MAY donne pouvoir à M. COIFFARD

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

## **SEHV – MOTION VISANT A RÉAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ AU BLOC COMMUNAL ET LE MAINTIEN DU SEHV EN TANT QU'AUTORITÉ COMPÉTENTE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le principe de propriété communale des réseaux publics de distribution d'électricité ;

**Vu** l'adhésion de la commune au Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), auquel elle a transféré la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;

**Vu** les missions exercées par le SEHV au service des communes membres, fondées sur une gouvernance de proximité et sur une ingénierie territoriale dédiée ;

**Vu** les déclarations récentes du Premier ministre, lors des Assises des départements de France, évoquant la possibilité d'attribuer aux départements de nouvelles capacités d'intervention dans les domaines de la distribution de l'électricité et du gaz ;

**Vu** la motion adoptée par le SEHV le 29 janvier 2026 visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au bloc communal ;

**Considérant** que les communes sont propriétaires des réseaux publics de distribution d'électricité et qu'à ce titre, elles doivent conserver la maîtrise de leur gouvernance ;

**Considérant** que l'exercice de cette compétence au sein du bloc communal, notamment par l'intermédiaire des syndicats d'énergie, garantit un service public de proximité, équitable et adapté aux besoins des territoires ;

**Considérant** qu'un éventuel transfert de cette compétence à un autre niveau de collectivité éloignerait la décision publique des réalités locales et remettrait en cause l'affectation intégrale des ressources financières au réseau ;

**SUITE DE LA DELIBERATION 2026-030  
SEHV – MOTION VISANT A RÉAFFIRMER L’APPARTENANCE DE LA  
COMPÉTENCE DISTRIBUTION D’ÉLECTRICITÉ AU BLOC COMMUNAL  
ET LE MAINTIEN DU SEHV EN TANT QU’AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,

- **D’AFFIRMER** son attachement au principe selon lequel la compétence « distribution d’électricité » relève du bloc communal
  
- **DE SOUTENIR** l’action du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dans l’exercice de cette compétence, au service des communes et de leurs habitants ;
  
- **D’APPROUVER** la motion du SEHV visant à réaffirmer le rôle central des communes et de leurs groupements dans la gouvernance des réseaux publics de distribution d’électricité ;
  
- **DEMANDE** au Gouvernement de maintenir cette compétence au sein du bloc communal
  
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre la présente délibération et la motion annexée à Monsieur Premier Ministre – Hôtel de Matignon, 57, rue de Varenne, 75 007 Paris, qu’ainsi qu’à toute autorité concernée.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

Béatrice LE GUEN  
Madame le Maire  
23 avr. 2026

*Pour Copie conforme*

*Le Maire,*

**Béatrice LE GUEN**